



alpenkonvention · convention alpine · convenzione delle alpi · alpska konvencija



Réseau **A**lpin des Espaces Protégés
Rete delle Aree Protette **A**lpine
Netzwerk **A**lpiner Schutzgebiete
Mreža zavarovanih območij v **A**lpah

Rapport d'activités

2003-2004

RÉSEAU ALPIN DES
ESPACES PROTÉGÉS



VIIIème

Conférence Alpine
novembre 2004

Garmisch-Partenkirchen (D)



Deux années d'effervescence... de projets et de productions...

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés est un partenaire établi et recherché dans la coopération transalpine. Ce mérite revient aux partenaires du Réseau Alpin. La France propose dès 1994 la création d'un Réseau Alpin des Espaces Protégés pour améliorer la coopération internationale dans le domaine de la protection de la nature dans les Alpes. Au cours de la première Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins en 1995 à Gap (F), les gestionnaires des espaces protégés venus de tous les pays alpins décident de renforcer la coopération en matière de gestion des espaces et d'exploiter les différentes expériences ainsi que d'élaborer et de promouvoir des projets communs des espaces protégés. Dans ce but, l'Unité de coordination du Réseau Alpin fut créée par la France en janvier 1997. Jusqu'en 2002, un total de 15 groupes de travail techniques ont été constitués. Pour tous ces groupes de travail, leurs événements, actions et publications, la concordance avec la Convention Alpine ainsi que ses protocoles est évidente et mise en évidence. Le Réseau Alpin des Espaces Protégés n'est pas une association mais une institution gouvernementale française qui a été fondée pour la mise en application de la Convention Alpine. Pour cette raison, ses tâches et ses principes de fonctionnement diffèrent en partie des autres initiatives ou organisations qui s'impliquent activement dans le processus alpin. Le but principal du travail du Réseau Alpin est la mise en œuvre constructive de la Convention Alpine en se basant sur deux principes fondamentaux : le principe de coresponsabilité et le principe de continuité. La base pour ceci est la mise en place et l'application du règlement intérieur du Réseau Alpin des Espaces Protégés au cours de la IV^{ème} Conférence Internationale et Assemblée Générale en juin 2003 à Berchtesgaden (D). Un nouveau Comité de Pilotage International a été élu par les membres et qui a à son tour élu un nouveau président et deux vice-présidents parmi ses membres. Après une concertation des espaces protégés, le travail pratique du Réseau Alpin a été résumé et réorienté sur des sujets plus transversaux pour créer davantage de synergies. Ceci est par exemple mis en évidence à travers l'implication du Réseau Alpin en tant qu'institution gouvernementale dans le projet INTERREG III B Alpine Space de l'UE sous le titre " HABITALP " (Habitats alpins) et à travers l'initiative du Parc national des Ecrins/Réseau Alpin des Espaces Protégés de prendre le rôle de chef de file pour la candidature d'un autre projet INTERREG III B " ALPENCOM " (Communication alpine) des espaces protégés des Etats alpins. Tout ceci va de pair avec une amélioration des outils existants et la

création d'autres outils comme, par exemple, la mise à disposition d'une base de données restructurée et géoréférencée (SIG), l'actualisation permanente des informations sur le site Internet et la création d'une base Intranet pour la communication interne des membres. Pour la communication externe et pour l'information du public, une exposition commune des espaces protégés a été réalisée, son catalogue a été élaboré et un livre sur les espaces protégés des Alpes est publié, l'ensemble avec une nouvelle forme d'approche et une qualité nouvelle. Ce ne sont pas des données, des dates ou des chiffres qui sont ici mis en valeur mais des mythes, des contes et des légendes du territoire des espaces protégés afin de sensibiliser le public aux missions et enjeux des espaces protégés. La ligne directrice de notre travail concernait et concerne à parts égales la coopération interne des espaces protégés, d'une part, et la coopération étroite et coordonnée avec les organismes et institutions de la Convention Alpine d'autre part. Ainsi, aussi bien le Ministre de l'Environnement allemand que le Ministre français de l'Ecologie ont attiré l'attention sur l'importance du Réseau Alpin pour l'ensemble de la Convention Alpine dans les préfaces des bulletins du Réseau Alpin. La présidence allemande a prié le Réseau Alpin de proposer une étude concrète sur les espaces protégés transfrontaliers et les corridors écologiques. L'étude a été approuvée par le Comité Permanent de la Convention Alpine et est soutenue par les Etats membres. L'exemple du Réseau Alpin a aussi été repris dans le cadre de la Convention des Carpates. En effet, un réseau semblable pour les pays des Carpates est actuellement en cours de création. Cette initiative est soutenue par la Convention Alpine dans le cadre des partenariats de montagne. Le Réseau Alpin participe également à la création d'un réseau des espaces protégés dans les Pyrénées. La coordination du travail avec le Secrétariat Permanent, après sa création à Innsbruck et Bolzano, a également été mise en œuvre pour permettre la prochaine étape logique : le rattachement institutionnel et organisé de l'instrument de mise en application le plus évident de la Convention Alpine - le Réseau Alpin des Espaces Protégés - avec le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine. C'est une joie, un honneur et un devoir pour moi de vous transmettre le troisième rapport d'activités du Réseau Alpin des Espaces Protégés.

Dr. Michael Vogel
Président

Réseau Alpin des Espaces Protégés
Directeur du Parc national de Berchtesgaden (D)

Le Réseau Alpin : 9 ans d'internationalisation des espaces protégés de la Convention Alpine

Le Réseau Alpin, créé en 1995 sur une initiative française et slovène, fêtera son 10^{ème} anniversaire l'année prochaine. Disposant depuis 1997 d'un siège et de personnel propre, le Réseau s'est fortement structuré depuis les toutes premières années afin de garantir des prises de décisions démocratiques entre ses membres : règlement intérieur, élection du Comité de Pilotage International et des présidents, organisation régulière des Assemblées Générales réunissant les gestionnaires d'espaces protégés de tous les pays alpins et des organismes associés ainsi que des représentants de la Convention Alpine.

Lors de la IV^{ème} Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins, en juin 2003, le directeur du Parc national de Berchtesgaden, Dr. Michael Vogel, a été élu président ainsi que le Dott. Michele Ottino (Parc national du Grand Paradis / I) et M. Janez Bizjak (Parc national du Triglav / SI) vice-présidents. 13 nouveaux membres du Comité de Pilotage International ont également été élus.

COMPOSITION DU NOUVEAU COMITÉ DE PILOTAGE INTERNATIONAL	
ITALIE (4 représentants)	
Michele Ottino	Directeur (Parco Nazionale Gran Paradiso)
Massimo Bocca	Directeur (Parco Naturale Mont Avic)
Artur Kammerer	Directeur (Amt für Naturparke Südtirol)
Michele Da Pozzo	Directeur (Parco Naturale Dolomiti d'Ampezzo)
FRANCE (3 représentants)	
Jean-Michel Decoud	Directeur adjoint (Parc national des Ecrins)
Philippe Lheureux	Directeur (Parc naturel régional de Chartreuse)
Emmanuel Michau	Directeur (ASTERS-Réserve nat. de Hte-Savoie)
AUTRICHE (3 représentants)	
Hermann Stotter	Directeur (Nationalpark Hohe Tauern/Tirol)
Werner Franek	Directeur (Nationalpark Gesäuse)
Otto Leiner	Directeur (Alpenpark Karwendel/Tirol)
SUISSE (1 représentant)	
Heinrich Haller	Directeur (Parc National Suisse)
ALLEMAGNE (1 représentant)	
Michael Vogel	Directeur (Nationalpark Berchtesgaden)
SLOVÉNIE (1 représentant)	
Janez Bizjak	Directeur (Triglavski narodni park)

Continuité et nouvelles orientations

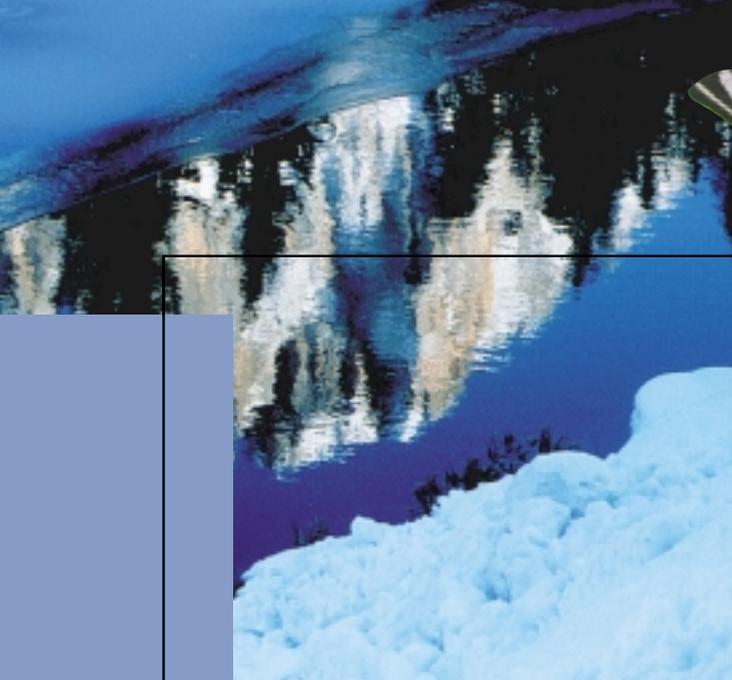
L'Assemblée Générale de juin 2003, organisée conformément au règlement intérieur voté en 2001, a renforcé certains groupes de travail traditionnels du Réseau Alpin et a réorienté certaines autres activités de celui-ci à l'aide de thématiques nouvelles (NATURA 2000, gestion de la biodiversité et des ressources naturelles, politique agropastorale et sylvicole dans les espaces protégés, gestion et impacts de l'activité touristique,...). Elle a notamment décidé d'une plus grande coopération en matière de communication envers le grand public (expositions, projets européens INTERREG). Ces décisions ont été prises sur la base de la grande concertation que l'Unité de coordination avait menée en 2002 auprès de 2/3 des parcs alpins disposant de personnel et d'une structure de gestion propre.

Réseau Alpin et Convention Alpine

Un renforcement des liens entre la Convention Alpine et le Réseau Alpin était un des objectifs déclarés lors de la création du Réseau Alpin ayant pour but de contribuer en tant qu'organisme gouvernemental à l'application du traité international. Ce renforcement s'exprime notamment par une coopération de plus en plus intense entre le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine et le Réseau Alpin sur certaines thématiques et projets et par le mandatement du Réseau Alpin pour des missions spécifiques par le Comité Permanent de la Convention Alpine ou sa présidence (cf. articles dans ce rapport). Un lien plus institutionnel entre le Réseau Alpin et le Secrétariat Permanent est en discussion par le biais d'une Task Force pour des missions particulières de la Convention Alpine liées notamment au Protocole "Protection de la nature et entretien des paysages".



Nouveau comité de pilotage international



Groupe de travail "Habitat"

L'unité de coordination du Réseau Alpin a exécuté avec ses partenaires le programme prévisionnel 2003-2004, voté par les Assemblées Générales de 2001 et de 2003, comme décrit dans le dernier rapport d'activités. De plus, elle a assuré ses services habituels de renseignement, mise en contact de partenaires, information du grand public, création d'outils de coopération internationale, traductions et organisation de manifestations et de rencontres des gestionnaires d'espaces protégés.

Les relais de coordination nationaux (groupe de suivi national français, membres du Comité de Pilotage des pays alpins) du Réseau Alpin ont fortement contribué à la réalisation de ce programme. Le Parc national des Ecrins a apporté, comme pendant toutes les années précédentes, dès la création du Réseau, son soutien indispensable en matière de gestion administrative de la coopération internationale.

Les activités les plus importantes des deux dernières années seront présentées par la suite sous forme de grands ensembles thématiques.

Les groupes de travail du Réseau Alpin

Le Réseau Alpin a un rôle d'initiateur de nouveaux groupes de travail et de thématiques. Ceux suscitant un intérêt fort et durable sont ensuite encadrés par des pilotes thématiques (principes de co-responsabilité). Cette approche commence à s'étendre. Ainsi, les groupes de travail classiques du Réseau Alpin sont aujourd'hui pour la plupart encadrés par les espaces précurseurs ou très expérimentés en la matière (ex. Gran Paradiso – bouquetin des Alpes ; Vanoise et Hohe Tauern – rapaces ; Berchtesgaden – habitat ; Skocjanske jame – gestion des eaux karstiques...). D'autres groupes thématiques sont coordonnés ou initiés par le Réseau Alpin.

Les groupes de travail ont poursuivi leurs projets en 2003 et 2004. A titre d'exemple, seront mentionnés les suivants :

Groupe de travail "Grands Prédateurs" :

Cet atelier de travail a eu lieu dans le Parc naturel de l'Adamello Brenta (I) début 2003. Il a rassemblé plus de 50 gestionnaires d'espaces protégés de 6 pays alpins et a permis un échange très important sur les outils et les stratégies de communication des espaces protégés en matière de retour des grands prédateurs. Une déclaration d'intention liée à un programme de travail du groupe a été arrêtée, traduite et diffusée auprès des gestionnaires d'espaces protégés de l'Arc alpin. Ce document a été validé par l'Assemblée Générale du Réseau Alpin en juin 2003.



Groupe de travail "Tourisme"

Ce groupe a travaillé sur la base de l'analyse du tourisme dans les espaces protégés de grande taille qui a été menée par le Réseau Alpin en 2000, en coopération avec l'Académie Suisse des Sciences, sur la question des facteurs de réussite pour le tourisme dans les espaces protégés alpins et ses flux et impacts. Ce groupe de travail s'est tenu dans le cadre de la semaine alpine à Kranska Gora (septembre 2004 / SI).

Groupe de travail "Ressource eau"

Le groupe s'est penché, pour cette séance de travail (atelier de travail dans le Parc national de Berchtesgaden / D en juin 2004), sur des particularités de la gestion de l'eau karstique. En effet, de très nombreux espaces protégés se situent dans cet environnement particulièrement fragile quant à la filtration des eaux. Or, ces mêmes espaces constituent également de grands réservoirs d'eau pour les agglomérations proches. Une gestion exemplaire de l'eau s'y impose et les parcs alpins pourraient jouer un rôle précurseur en la matière. Un protocole commun pour le suivi de la qualité des eaux karstiques a notamment été élaboré.

Groupe de travail "Grands ongulés"

Un atelier de travail sera organisé par le Parc national du Grand Paradis (I) en décembre 2004 faisant le point sur le suivi, l'évolution des populations actuellement présentes dans les Alpes ainsi que des maladies et de leur prévention.



Groupe de travail "Communication"

Plusieurs projets ont été poursuivis par ce groupe et l'Unité de coordination du Réseau Alpin, notamment la mise en place d'un programme INTERREG III B sur la communication grand public, l'élargissement de l'exposition "Montagnes Mythiques" à d'autres espaces protégés et la préparation d'un livre sur les contes et légendes des espaces protégés alpins.



Groupe de travail "Habitat"

Ce groupe de travail continue ses activités dans le cadre du projet INTERREG III B HABITALP. Plusieurs séances techniques de coordination et de formation des interprètes de photos aériennes infrarouges ont été organisées par le chef de file (PN Berchtesgaden) et le Réseau Alpin.



Actuellement, plusieurs nouveaux groupes aux thématiques plus transversales ont été mis en place. Ces groupes, conformes aux nouvelles orientations données par l'AG, connaîtront un fort développement dans les années à venir. Ils pourront aussi contribuer aux initiatives des Parties contractantes en vue de l'application des protocoles de la Convention Alpine et notamment des protocoles "Protection de la nature et entretien des paysages", "Agriculture de montagne" et "Tourisme".





Plusieurs moments forts du Réseau Alpin ont été organisés durant ces deux dernières années.

IV^{ème} Conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins et Assemblée Générale

La IV^{ème} conférence Internationale des Espaces Protégés Alpins «carrefours de l'écologie et de la communication» s'est tenue dans le Parc national de Berchtesgaden (juin 2004 / D). Plus de 130 participants, gestionnaires et spécialistes de cette thématique y ont participé. L'Assemblée Générale a été organisée conformément au règlement intérieur et a été présidée, de ce fait, par un représentant de la présidence allemande de la Convention Alpine. Une délégation du massif des Carpates a également suivi les travaux de la conférence. L'Assemblée Générale a fait le point sur les actions des deux dernières années et a défini les grandes lignes du programme 2004-2005. Différents points précis ont été traités : résultats de la grande concertation des espaces protégés 2002 et évolution future du Réseau Alpin, extension du principe de coresponsabilité, programme INTERREG III B, déclaration du groupe de travail "grands prédateurs",...



Compétition et séminaires des gardes-moniteurs des espaces protégés alpins



Deux rencontres des gardes-moniteurs ont été organisées : l'une dans le Parc national du Stelvio (mars 2003) et l'autre dans le Parc naturel de l'Adamello Brenta (janv. 2004). Ces manifestations sont les plus grands rassemblements de gardes-moniteurs des espaces protégés alpins avec plus de 150 agents de terrain présents. Elles se composent d'un séminaire technique sur les missions confiées aux agents et d'une compétition sportive entre équipes des parcs.

Voyage d'étude "Centres de visiteurs"

Lors de la concertation des espaces protégés en 2002, un très grand nombre d'entre eux se sont prononcés pour l'organisation de voyages d'études techniques permettant un échange réel et un élargissement de concepts et d'idées pour les réalisations de projets sur leur propre territoire. Un premier voyage d'étude a alors été organisé (novembre 2003) sur le thème des centres de visiteurs dans la région du Trentin-Haut Adige (I), région modèle en termes d'innovation et de réalisation de concepts originaux. En tout, 5 centres et 2 musées ont été visités pendant 4 jours combinés avec des ateliers techniques impliquant personnels et directeurs des centres et les spécialistes de la communication participant au voyage de 6 pays alpins. La réalisation de ce voyage d'étude auquel ont participé plus de 40 spécialistes de la communication, a dépassé toutes nos attentes en matière d'échanges entre spécialistes et constitue sans aucun doute un pas important vers des concepts plus alpins, plus européens de communication avec le public.



Colloque "Démarche qualité"

La promotion de la qualité des services et des produits dans les espaces protégés est un thème de plus en plus important pour les gestionnaires. Les espaces protégés coopèrent fortement avec leurs zones environnantes et avec les acteurs du développement local. Ainsi, l'image que peut donner un espace protégé en terme de qualité, à la fois pour les productions du

territoire et pour des prestations et services fournis pour la population et les visiteurs ou d'autres publics, est fondamentale. C'est là un des très grands atouts des espaces protégés de pouvoir promouvoir et tester de nouvelles démarches. Le colloque, organisé en novembre 2004, montrera les différentes expériences, projets et limites de la démarche et constituera une référence en la matière pour la suite des projets au sein de la Convention Alpine.

Colloque "Rapaces"

Le Parc national de la Vanoise a organisé, en coopération avec le Réseau Alpin et ASTERS, cette manifestation (octobre 2004) qui se basait sur un groupe de travail permanent, fondé par le Réseau Alpin en 1997. Les thèmes traités concernaient à la fois le suivi de la réintroduction du gypaète barbu, le monitoring de l'aigle et du vautour fauve mais aussi les questions de la génétique des espèces et de la protection des couvées à un niveau transalpin. Il s'agit d'un groupe de travail très technique qui organise régulièrement des rassemblements plus importants sous forme de conférence ou de colloque, aidé par le Réseau Alpin dans l'esprit de la continuité des actions.



Formation des gestionnaires

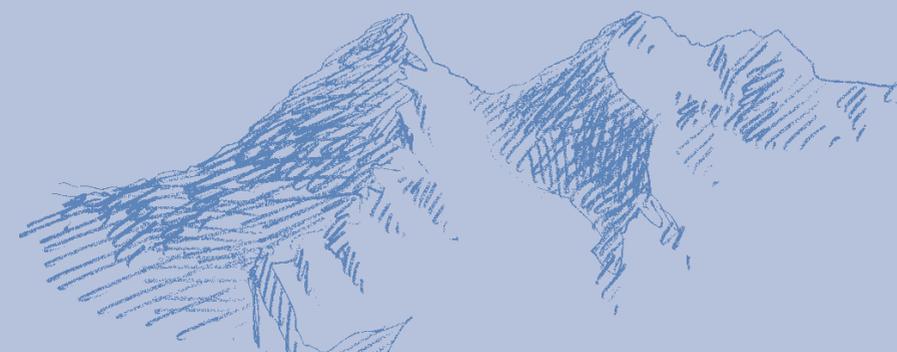
La mise en place d'une formation internationale pour les gestionnaires d'espaces protégés est un projet de longue date du Réseau Alpin. Un concept méthodologique et de

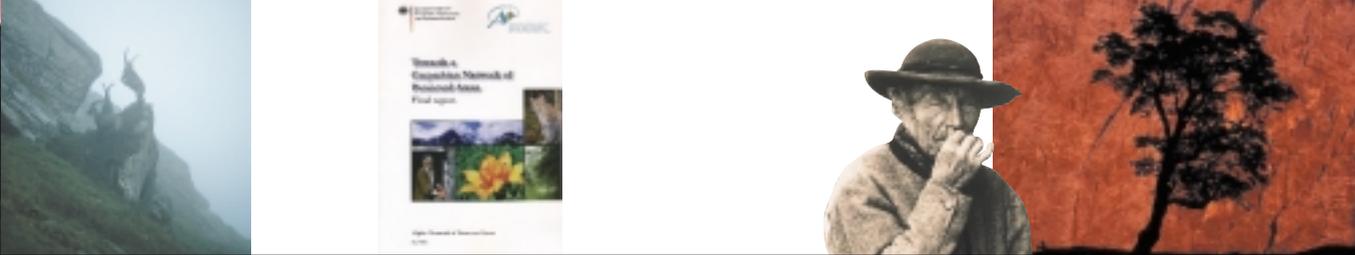
contenu a été développé par un groupe d'experts du Réseau Alpin et validé par le Comité de Pilotage International. Des séances test ont eu lieu dans le cadre de différents groupes de travail et de rencontres. Le système sera complètement opérationnel dès 2005.

Participation du Réseau Alpin à des manifestations internationales

Au cours des années 2003 et 2004, l'Unité de coordination du Réseau Alpin et ses présidents ont participé à plus de 50 manifestations d'espaces protégés (de tous les pays alpins), d'organismes de protection de la nature et de la

recherche, des instances de la Convention Alpine (comités permanents, Secrétariat Permanent, Conférence Alpine) et à d'autres réunions concernant son champ d'activités. Cette présence du Réseau Alpin auprès des partenaires, en dehors de son propre programme de travail, s'est avérée être, ces dernières années, fondamentale pour sa propre efficacité en terme de coopération internationale et de communication.





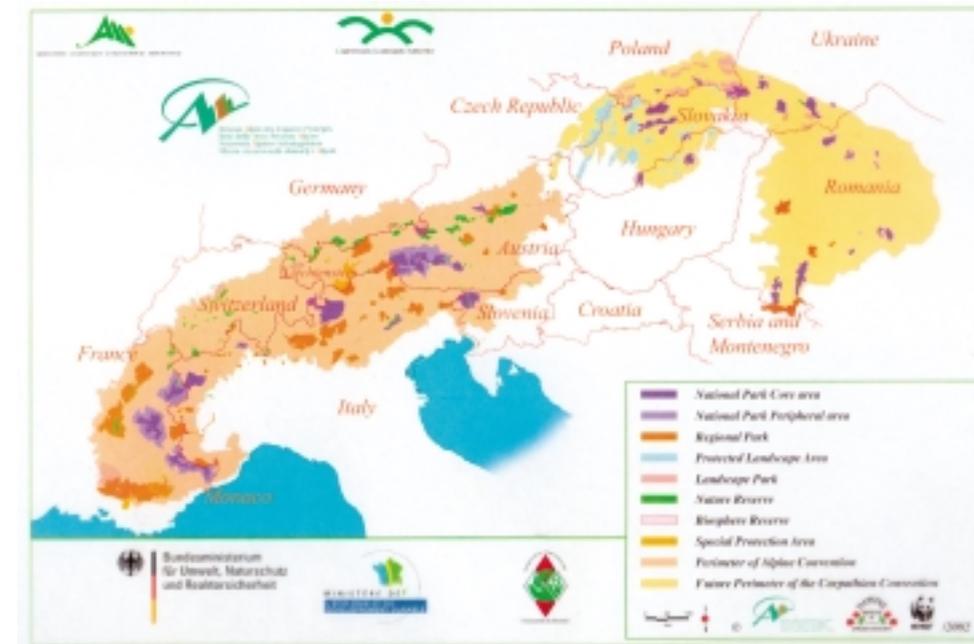
Le Réseau Alpin a été créé par la France comme contribution pratique à la Convention Alpine. Il n'est donc pas surprenant de constater un rapprochement de plus en plus important de cette initiative gouvernementale avec son cadre institutionnel ciblé. Les contacts avec le Secrétariat Permanent ont été développés depuis sa création en janvier 2002. Plusieurs champs d'activités concernent à la fois le Secrétariat Permanent et le Réseau Alpin. Ce dernier peut surtout jouer un rôle important dans les questions de communication envers le grand public afin de rendre la Convention Alpine plus connue mais également dans la mise en place du Système d'Observation et d'Information des Alpes (SOIA) avec les données dont il dispose et qu'il actualise régulièrement (données sur les espaces protégés et de nombreux éléments du protocole de protection de la nature). Sont, en particulier, concernés par cette coopération les champs suivants :

- Communication sur la Convention Alpine et ses protocoles grâce aux nombreux outils (publications, centres de visiteurs, Internet, manifestations,...),
- Coopération pour l'établissement de banques de données relatives aux espaces protégés (SOIA),
- Développement régional : les espaces protégés comme forces motrices pour un développement équilibré et durable notamment au niveau du tourisme et de l'agriculture de montagne,
- Transfert du savoir-faire technique en matière de gestion des espaces naturels : formations, voyages d'étude, échanges,
- Expertises et études spécifiques en lien avec le protocole "Protection de la nature et entretien des paysages" ; utilisation des outils existants du Réseau Alpin et notamment de ses groupes d'experts.

Un dossier spécifique concerne l'étude sur les espaces protégés transfrontaliers et le réseau écologique dans les Alpes. Le Réseau Alpin a été mandaté par le Comité Permanent pour réaliser cette étude moyennant un financement des pays signataires. L'étude s'est réalisée en trois étapes :

- Analyse des espaces protégés transfrontaliers et interrégionaux existants,
- Détermination des grands liens existants entre ces espaces,
- Indication de nouveaux liens à créer pouvant renforcer le réseau écologique dans l'esprit de l'article 12 du protocole "Protection de la nature et entretien des paysages".

Le Réseau Alpin a également été particulièrement actif dans le cadre des "partenariats de montagne de la Convention Alpine". La présidence allemande l'a en effet chargé d'assister à la création d'un Réseau d'espaces protégés dans les Carpates, élément important de la Convention des Carpates (cf. article dans ce rapport).



Coopération externe du Réseau Alpin

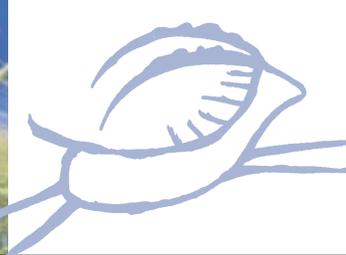
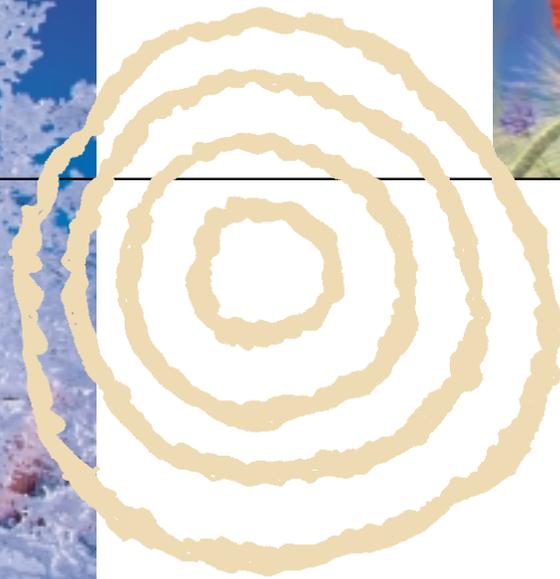
Le Réseau Alpin a, dès 1997, également commencé à coopérer avec des espaces protégés de la Montagne Européenne hors Alpes. Cette activité a permis l'organisation de plusieurs rencontres et échanges avec tous les pays montagneux de l'Europe et notamment l'organisation d'une grande conférence fin 2002. Les liens du Réseau Alpin avec les Carpates ont été particulièrement intenses. Massif voisin des Alpes, il rencontre un certain nombre de parallélismes avec les Alpes : nombreux problèmes et défis comparables dans la gestion des espaces protégés, convention internationale pour la protection du massif, nombreux espaces protégés de toutes catégories (parcs nationaux, réserves naturelles, paysages protégés, réserves de biosphère,...), migration d'espèces entre les deux massifs... Le Ministère français de l'Environnement a souhaité, dès 1997, une politique de coopération entre le Réseau Alpin et des espaces protégés d'autres massifs européens. Dans le cadre de la Convention des Carpates, dès 2001, cette coopération s'est renforcée et a été fortement soutenue par la France ; plusieurs échanges ont eu lieu. La promotion des partenariats de montagne par la présidence allemande de la Convention Alpine a finalement conduit, en 2003, à un projet d'envergure d'assistance au montage d'un Réseau d'Espaces Protégés des Carpates. Ce projet, soutenu par l'Allemagne, la France, la Bavière et la Principauté de Monaco, a débouché sur la mise en place d'un Comité de Pilotage du Réseau des Carpates composé de représentants gouvernementaux de tous les pays des Carpates et du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement).

Pendant une année, ce comité a préparé la création de ce réseau, informé les gestionnaires d'espaces protégés et mené une étude, avec le soutien logistique du Réseau Alpin, afin de déterminer le fonctionnement et les thèmes de la coopération entre aires protégées des Carpates. Un rapport final a été publié en langue anglaise et est disponible au Réseau Alpin des Espaces Protégés (juin 2004). Le cadre institutionnel et opératoire a été préparé ; la première grande conférence réunissant les gestionnaires d'espaces protégés des 7 pays des Carpates est prévue pour 2005.

Le Réseau Alpin a également participé à la création du Réseau d'Espaces Protégés des Pyrénées initiée en décembre 2003 et actuellement en cours de constitution. Le Réseau Alpin se situe ainsi dans une logique de continuité de l'espace naturel concerné par des habitats comparables. La même région (Pyrénées – Alpes – Carpates) a été désignée par l'Union Européenne (Directive Habitat) comme "Région biogéographique alpine". Dans ce contexte, le gouvernement autrichien a soutenu, en octobre 2004, un grand colloque réunissant plus de 60 gestionnaires des espaces protégés des Carpates et des Alpes sur le thème "NATURA 2000 : application et gestion dans les Alpes et les Carpates".

Autres coopérations du Réseau Alpin

D'autres projets communs ont été réalisés, notamment avec l'Académie Suisse des Sciences, en matière d'actualisation de la banque de données sur les recherches ayant pour thème les espaces protégés (site accessible depuis le site Internet du Réseau Alpin : <http://www.alparc.org/europe/index.html>) et avec la CIPRA International dans le cadre de manifestations conjointes lors de la semaine alpine à Kranska Gora (SI). Cette semaine a été un premier pas vers une coopération plus importante des organismes actifs au sein de la Convention Alpine. La collaboration avec le WWF sur le thème de la biodiversité et des espaces prioritaires dans les Alpes a été continue et a permis également une concertation importante au sein du projet "Espaces protégés transfrontaliers et réseau écologique" mentionné plus haut dans ce rapport.



Au cours des deux dernières années, de nouveaux outils ont été créés, d'autres ont été actualisés ou complétés :

Banque d'adresses

Cette banque de données regroupant les adresses de tous les espaces protégés des Alpes, des organismes de protection de la nature, des instituts de recherche et d'autres institutions associées aux espaces protégés ou au processus de la Convention Alpine constitue le cœur du dispositif logistique du Réseau Alpin. Elle est en actualisation permanente. Pendant ces deux dernières années, la banque de données a été adaptée aux nouveaux besoins permettant surtout son intégration dans un système d'information plus exhaustif du Réseau Alpin.

Banque de données du Réseau Alpin

La banque de données en cours de réalisation comportera à la fois des données directement liées aux structures de gestion des espaces protégés et partiellement issues de la banque d'adresses mais aussi des données concernant leur territoire. Ainsi, elle comportera un bon nombre de rubriques pouvant intéresser directement le SOIA. Elle informera sur les activités et programmes des espaces protégés et disposera d'un grand nombre de données thématiques. Liée au SIG du Réseau Alpin, cette base permettra une visualisation spatiale des requêtes effectuées et la production de cartes. Disponible et consultable à terme via Internet et dans les diverses langues alpines, le système d'information "ALPARC" se positionne comme un outil d'information et d'échange pour les gestionnaires et pourra également permettre une plus grande transparence concernant les thématiques communes de gestion et d'animation des espaces protégés alpins. Cette banque de données serait alors la première à permettre un véritable échange entre gestionnaires d'espaces protégés, et ce, au niveau d'un massif montagneux entier. (Voir aussi le descriptif du Dossier n°12, page 12)

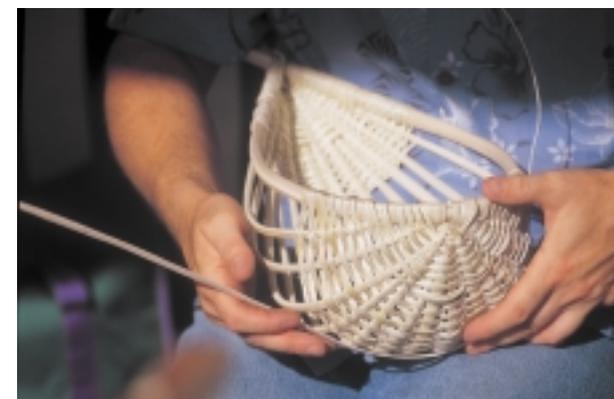
Site Internet du Réseau Alpin

Le site Internet du Réseau Alpin a été entièrement refait. Le nouveau site est plus attrayant, plus fonctionnel et comporte de nombreux liens vers les organismes et instances de la Convention Alpine, les Ministères de l'Environnement, les espaces protégés, etc. Il comporte également de nombreux documents du Réseau Alpin à télécharger, dispose d'un calendrier des manifestations et permet des inscriptions en direct. Bien entendu, le nouveau site a été, tout comme l'ancien, réalisé entièrement en 5 langues. Il connaîtra encore des évolutions opérationnelles et documentaires. Pour le découvrir : www.alparc.org



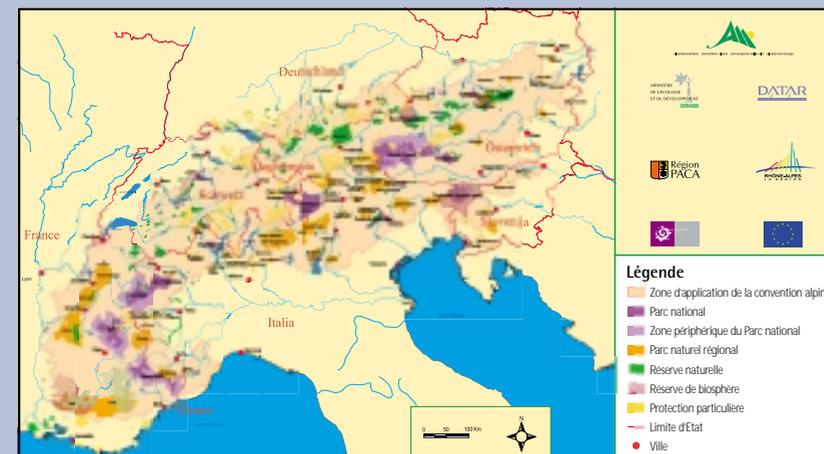
Site Intranet du Réseau Alpin

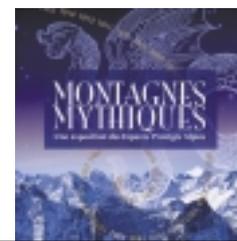
Le site Intranet du Réseau Alpin est désormais opérationnel. Il est accessible moyennant un login et un mot de passe et permet une consultation de certaines données concernant les espaces protégés et des institutions et organismes associés. Ce site est protégé du grand public afin de pouvoir garantir une certaine confidentialité des données. Plusieurs entrées sont possibles : par espace protégé, par organisme ou par personne ressource. Un dépliant en français et en anglais est disponible afin d'expliquer le fonctionnement de ce site. Le site Intranet sera également relié au système d'information du Réseau Alpin et, à terme, à la banque de photo des espaces protégés.



Cartographie des espaces protégés alpins

Dès la création du Réseau Alpin, la cartographie des espaces protégés des Alpes a été un élément central du travail. Cette cartographie est actualisée chaque année (création de nouveaux espaces, agrandissements, modifications de statut,...) dans la mesure où les changements sont transmis par les organismes compétents. En 2004, un grand travail d'harmonisation de cette cartographie a été initié avec l'Etat libre de Bavière afin de rendre plus cohérente la cartographie en comparant la carte d'ARGE ALP, englobant des territoires de la Bavière, de grandes parties de l'Autriche, du Haut Adige (I) et de certains cantons suisses, avec celle du Réseau Alpin recensant la totalité des espaces protégés de l'Arc alpin. Ce travail a été rendu possible grâce au soutien de la Bavière et constitue également une étape importante pour la mise en place du SOIA. Le Réseau Alpin est actuellement en discussion avec le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine afin de déterminer de quelle façon ces données peuvent être intégrées dans le SOIA. Cette cartographie fera également partie du système d'information du Réseau Alpin.





Pendant les deux années écoulées plusieurs publications ont été réalisées :

Actes n°4 : Découverte de la nature dans les espaces protégés une contribution à la Convention Alpine et Assemblée Générale 2001.
Publié en français, italien, allemand, slovène (2003)



Actes n°5 :
Les espaces protégés alpins : Carrefours de l'écologie et de la communication et Assemblée Générale 2003.
Publiés en français, italien, allemand, slovène (2004)

Dossier n°10 : HABITALP – cartographie des habitats

Ce dossier donne la clé d'interprétation des photos aériennes infrarouges et un mode d'emploi. Ce dossier a été élaboré dans le cadre du projet HABITALP (cartographie des habitats, programme INTERREG III B). Il s'agit de la présentation des résultats intermédiaires. Un dossier avec le rapport final sera publié en fin de programme. Publié en français, italien, allemand (2003).



Dossier n°11 : Contrats environnementaux et signes de qualité : exemples dans les pays et espaces protégés alpins (2004)

Les espaces protégés sont souvent des territoires modèles quant à l'exigence de la qualité des produits et services. Ce dossier donne une grande panoplie



Document pédagogique du Réseau Alpin (2003)

Ce document d'enseignement et d'information a été conçu afin de disposer d'un outil simple de communication à destination de publics variés. Adapté à un travail avec des adultes, il peut aussi bien être utilisé pour l'enseignement supérieur ou pour la formation continue. Il donne une vue d'ensemble sommaire des enjeux en matière de protection de la nature dans les Alpes, de la Convention Alpine, des missions des espaces protégés et des thèmes qui s'y rattachent. Publié en français.

Exposition "Montagnes Mythiques" (2004)

L'exposition "Montagnes Mythiques" s'est enrichie de 5 nouveaux membres : Parc national Suisse, Réserve de Biosphère d'Entlebuch (CH), Parc naturel de l'Adamello Brenta (I), Parc naturel Paneveggio - Pale di San Martino (I) et le Parc naturel régional du Massif des Bauges (F). Elle compte ainsi 15 partenaires (32 espaces protégés). Pendant les deux dernières années, elle a circulé dans 4 pays alpins et connaît une

d'exemples de bonne gestion en matière de "démarches et labels de qualité" promus par les espaces protégés de l'Arc alpin et dessine aussi un panorama de nombreux exemples de contrats environnementaux.

Publié en français, italien et allemand.



Dossier n°12 : Projet "Base de Données ALPARC" : conception d'un système d'information pour la coopération transalpine entre espaces protégés alpins et organismes associés (2004)

Il s'agit d'un dossier technique réunissant le cahier des charges qui a été élaboré suite à la phase de concertation et d'analyse des besoins, accompagné des documents de référence pour le développement du

système : modèle conceptuel de données, dictionnaire des rubriques, modèle logique relationnel. Le document décrit enfin le développement du prototype de la base de données en lien avec le SIG et propose une planification pour la poursuite du projet.

Ce dossier a été publié uniquement en langue française.

Dossier n°13 : NATURA 2000 and Emerald – Implementation in the Alps and Carpathians (2004)

Ce dossier a été élaboré à l'occasion du colloque Alpes et Carpates sur le thème de l'application et la gestion des sites NATURA 2000. Ce dossier rassemble les différentes interventions du colloque qui a été organisé à l'initiative de l'Autriche. Publié uniquement en anglais.

affluence et un intérêt important de la part du public. Un système spécial d'éclairage a été conçu pour rendre l'exposition autonome par rapport aux variations lumineuses des salles d'exposition.

Catalogue de l'exposition "Montagnes Mythiques" (2004)

Catalogue accompagnant l'exposition itinérante "Montagnes Mythiques". Le catalogue, tout comme l'exposition,

démontre une grande exigence esthétique et artistique. Il complète l'exposition et a été conçu, comme celle-ci, en quatre langues : français, italien, allemand, slovène.

Exposition "Retour du sauvage" (2004)

Une exposition sur le retour de la vie sauvage dans les Alpes, sa signification et le rôle des espaces protégés est actuellement en cours d'élaboration. Un scénario a été rédigé et une partie de l'exposition a d'ores et déjà été réalisée. L'exposition illustrera aussi les résultats de l'étude sur les espaces protégés transfrontaliers et les corridors

Bulletins du Réseau Alpin des Espaces Protégés

Entre 2003 et 2004, quatre numéros du bulletin ont été publiés :



N°14 : Editorial : Jürgen Trittin (Ministre de l'Environnement, D) ; Dossier : Exemples de coopération internationale des espaces protégés alpins

N°15 : Editorial : Roselyne Bachelot-Narquin (Ministre de l'Environnement, F) ; Dossier : Actions agri-environnementales et biodiversité avec document joint sur la recherche dans les espaces protégés de montagne

écologiques. Elle sera par la suite sonorisée.

Livre "Les espaces protégés alpins : un monde fantastique" (2004)

Un livre sur les espaces protégés de l'Arc alpin comportant des légendes et contes de 40 espaces protégés.

Il dispose également d'une partie informative regroupant des fiches signalétiques par espace protégé avec photos et cartes. Il s'agit d'une production grand public représentant des espaces naturels des pays alpins.

N°16 : Editorial : Noël Lebel (Secrétaire Général a. l. de la Convention Alpine) ; Dossier : Centres de visiteurs des espaces protégés alpins

N°17 : Editorial : Michael Vogel (Président du Réseau Alpin) ; Rapport d'activités 2003-2004 du Réseau Alpin des Espaces Protégés pour la Conférence Alpine

Dépliants du Réseau Alpin

Différents dépliants thématiques ont été édités par le Réseau Alpin dans les quatre langues officielles de la Convention Alpine :

- Les espaces protégés des Alpes... un patrimoine naturel et culturel en réseau
- Grands rapaces et loisirs de nature : partageons l'espace !
- Les habitats alpins : espaces vitaux pour les espèces
- Le lynx dans les Alpes
- Site Intranet du Réseau Alpin (français, anglais)



PROGRAMMES EUROPÉENS

■ **INTERREG III B ALPENCOM (2004)**

Montage d'un programme INTERREG III B "ALPENCOM" impliquant 5 pays alpins avec 14 espaces protégés, une province autonome italienne et une ville alpine. Ce projet a pour objectif l'élaboration d'un outil innovateur de communication avec le grand public dans les centres de visiteurs et d'autres endroits adaptés. Il se compose d'un volet d'information grand public sur les espaces protégés, la Convention Alpine, les stratégies de protection de la nature et de développement durable des pays alpins, complété par des actions auprès des médias, et d'un volet d'échange entre les gestionnaires d'espaces protégés.

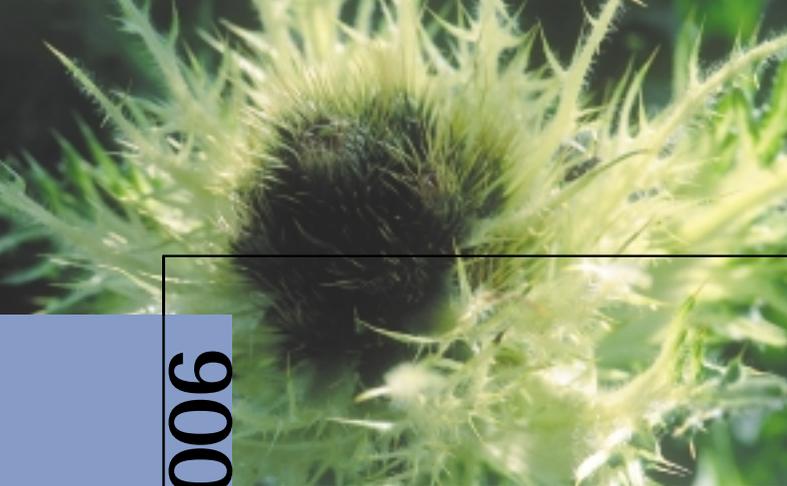
■ **INTERREG III B HABITALP**

Le Réseau Alpin a soutenu activement le projet HABITALP en contribuant à la coordination du projet et au soutien logistique du projet (traductions, contacts, banque de données, cartographie,...). Il est très impliqué dans ce projet par le biais de son groupe de travail "habitat".

Le Réseau Alpin a également soutenu et contribué à d'autres programmes européens impliquant les espaces protégés tels que le programme LIFE Nature sur le gypaète barbu ou différents programmes LEADER impliquant directement ou indirectement des partenaires du Réseau Alpin.

■ **LIFE Gypaète Barbu (2003-2007)**

■ **ASTERS (F)**, gestionnaire des réserves naturelles de Haute Savoie, est l'initiateur et le chef de file d'un grand programme LIFE dont les principaux objectifs sont le renforcement de la population par la poursuite de réintroduction de gypaètes barbus issus d'élevage et le suivi de la dispersion des oiseaux réintroduits sur l'arc alpin. Ce programme est réalisé dans le cadre du Réseau Alpin des Espaces Protégés.



Le Réseau Alpin : de nombreuses petites actions utiles



Les actions énumérées dans ce rapport d'activités ne doivent pas cacher les très nombreux services que l'Unité de coordination du Réseau Alpin apporte aux espaces protégés et à bien d'autres organismes tous les jours. Ces actions occupent une grande partie de l'équipe mais elles sont

fondamentales : renseignements sur les activités de tel ou tel espace, recherche de partenaires pour des projets communs, traductions d'invitations ou de petits textes pour des dépliants des espaces protégés, aide au montage de programmes européens et organisation d'échanges de personnel ou d'accompagnement linguistique dans ces échanges, actualisation de données, mise à disposition de documents, photos, cartes,... Un réseau ne peut pas se fonder exclusivement sur de grandes actions, il acquiert sa sérénité par des faits quotidiens, peu spectaculaires, piliers d'une confiance des partenaires dans le projet commun et envers les acteurs de ce réseau. Le Réseau Alpin : une initiative de la France et de ses régions alpines qui perdure maintenant depuis presque 10 ans parce qu'elle a su être utile et fiable dans la continuité. Le soutien d'autres pays signataires de la Convention Alpine a été nécessaire et a contribué à renforcer le soutien sans faille de la France dans ce projet. Nous remercions tous les partenaires et nous allons continuer ensemble ce chemin dans l'esprit de la Convention Alpine.

Janez Bizjak

Vice-président du Réseau Alpin des Espaces Protégés
Directeur du Parc national du Triglav (SI)

Le Réseau Alpin 2005-2006 : un programme équilibré et orienté vers l'avenir des Alpes

Les grandes lignes du programme d'action 2005-2006 du Réseau Alpin reflètent à la fois la continuité des actions engagées dans les années précédentes mais également les besoins des années à venir, notamment exprimés lors de la concertation des espaces protégés, et ceux articulés récemment par le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine. Le programme est équilibré, comme les années précédentes, par un grand axe de travail thématique et inclut un certain nombre d'actions transversales. D'autres actions et projets vont se rajouter à cette prévision selon les besoins du moment ou des mandats spécifiques comme ceux ordonnés par le Comité Permanent de la Convention Alpine. Notre volonté est la mise en application d'actions favorables pour l'échange, l'apprentissage et l'évolution de mesures de gestion des espaces naturels pour la protection et le développement durable des Alpes. L'ensemble des actions prévues s'orientent vers l'application de la Convention Alpine et de ses protocoles, en particulier le protocole "Protection de la Nature et entretien des paysages". Un volet très important sera consacré à la communication grand public, notamment avec le programme ALPENCOM et la coopération avec le Secrétariat Permanent de la Convention Alpine, moyennant des accords spécifiques. Nous allons entamer cette nouvelle étape de la coopération internationale des espaces protégés avec une grande motivation.

Michele Ottino

Vice-président du Réseau Alpin des Espaces Protégés
Directeur du Parc national du Grand Paradis (I)

Axe 1

Protection et gestion des espaces protégés, des ressources, habitats et espèces, application des directives européennes et notamment NATURA 2000

- Accompagnement et coordination des travaux des groupes de travail du Réseau Alpin, assistance des groupes gérés en coresponsabilité par des partenaires,
- Colloque spécifique sur le thème de la gestion de la biodiversité et de leurs flux dans les espaces protégés et autour,
- Coopération et assistance au sein du projet INTERREG III B HABITATLP, participation au développement de la clé d'interprétation des habitats alpins,
- Organisation de manifestations sur le thème des espèces menacées et de la protection des ressources naturelles dans les Alpes.

Axe 2

Développement d'un tourisme maîtrisé en cohérence avec la conservation du patrimoine

- Atelier de travail sur les facteurs de succès pour un tourisme durable dans et autour des espaces protégés,
- Réalisation d'un programme d'animation autour de l'exposition "Montagnes Mythiques",
- Organisation d'un voyage d'étude sur l'architecture alpine traditionnelle et contemporaine et les nouveaux défis pour les espaces protégés en matière d'urbanisme architectural,
- Atelier de travail sur la maîtrise de l'architecture dans les espaces protégés alpins.

Axe 3

Soutien de l'agriculture et de la sylviculture de montagne concourant au maintien de la biodiversité

- Organisation d'un voyage d'étude sur le marketing des produits de qualité des espaces protégés alpins,
- Renforcement de l'intégration des services forestiers des pays alpins dans la coopération entre espaces protégés.

Axe 4

Sensibilisation, information et formation du grand public et de la population locale sur les enjeux naturels et culturels des Alpes

- Exposition "Retour du sauvage et espaces protégés" : agrandissement et sonorisation,
- Réalisation des bulletins du Réseau Alpin des Espaces Protégés,
- Développement d'un outil de communication grand public pour les centres de visiteurs des espaces protégés alpins,
- Mise en place d'actions spécifiques auprès des médias afin d'informer sur les espaces protégés alpins,
- Elaboration d'un document bilan des 10 ans d'activités du Réseau Alpin des Espaces Protégés.

Actions transversales

- Organisation de la V^{ème} Conférence Internationale des Espaces Protégés et Assemblée Générale,
- Réalisation de la banque de données et du système d'information du Réseau Alpin des Espaces Protégés,
- Aide à l'organisation des rencontres de gardes-moniteurs des espaces protégés et de leurs séminaires techniques,
- Réalisation d'une formation internationale pour les personnels d'espaces protégés,
- Continuité de la coopération externe, notamment avec les Carpates et les Pyrénées,
- Assistance au montage de candidatures des espaces protégés concernant le patrimoine mondial,
- Elaboration d'un lexique technique des espaces naturels,
- Services et prestations du Réseau Alpin.



Equipe de l'Unité de coordination du Réseau Alpin des Espaces Protégés



Directeur

Guido Plassmann né en 1965, au Réseau Alpin depuis 1995, doctorat en géographie alpine, études de géographie, histoire et économie, langues : français, allemand, anglais, italien en cours



Responsable communication et informatique

Boris Opolka né en 1973, au Réseau Alpin depuis 1999, diplôme de géologie et des sciences naturelles, langues : français, anglais, allemand en cours



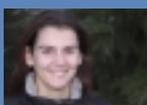
Chargé temporaire animation et projets spécifiques (2004)

Arnold Karbacher né en 1966, diplôme de gestion sylvicole, études forestières, langues : italien, allemand, anglais, français en cours



Chargée animation

Emmanuelle Brancz née en 1971, au Réseau Alpin depuis 1998, diplômes d'ingénierie de l'espace rural et de droit de l'environnement, langues : français, italien, anglais



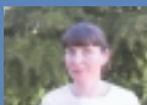
Assistante en communication

Sara Nunes Veloso née en 1973, au Réseau Alpin depuis 2001, diplôme de tourisme, langues : français, portugais, anglais, espagnol, néerlandais



Assistante animation et banques de données

Marie Stoeckel née en 1980, au Réseau Alpin depuis 2004, diplôme de gestion de l'environnement et géomatique, langues : français, allemand, anglais



Secrétaire

Dominique Marchal née en 1963, au Réseau Alpin depuis 2004, diplôme de secrétariat de direction, langues : français, anglais, allemand, néerlandais



Chargé d'étude temporaire (2004)

Yann Kohler chargé de l'étude sur les espaces protégés transfrontaliers et le réseau écologique dans les Alpes, mandat du Comité Permanent de la Convention Alpine



Réseau Alpin des Espaces Protégés

Micropolis - Isatis

F - 05000 Gap

Tel : 33 (0)4 92 40 20 00

Fax : 33 (0)4 92 40 20 01

e-mail : info@alparc.org

www.alparc.org

Coordination : Guido Plassmann

Conception : Régis Ferré Graphisme

Réalisation : Réseau Alpin des Espaces Protégés

Traduction : Réseau Alpin des Espaces Protégés

Crédits photographiques : Réseau Alpin des Espaces Protégés

Impression sur papier recyclé

Un grand merci à tous les partenaires des pays alpins qui ont soutenu fortement les actions du Réseau Alpin



Nous remercions également nos partenaires qui rendent possible la coopération internationale

